Moivrons le 17/12/2019

DEPARTEMENT
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE NANCY

MAIRIE DE MOIVRONS

Téléphone : 03.83.31.83.75
moivrons.mairie@wanadoo.fr

INFORMATION

Pour les habitants de la commune dont les maisons ont souffert de la sécheresse « été 2019 ».

Les dossiers de déclaration de sinistre (déclaration de sinistre auprès de votre assurance, une lettre explicative des dégâts et des photographies) **sont à déposer en Mairie au plus tard le 24 janvier 2020.**

La Commune fera parvenir en Préfecture les dossiers et demandera à être reconnue **en état de catastrophe naturelle** suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2019